

Juillet 2025

Comité projet

Projet agrivoltaïque - Saint-Evrout-de-Montfort



www.photosol.fr



01 Présentation de Photosol

02 Projet de Saint-Evrout-de-Montfort

03 Temps d'échanges



0

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Les propriétaires et exploitants



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet

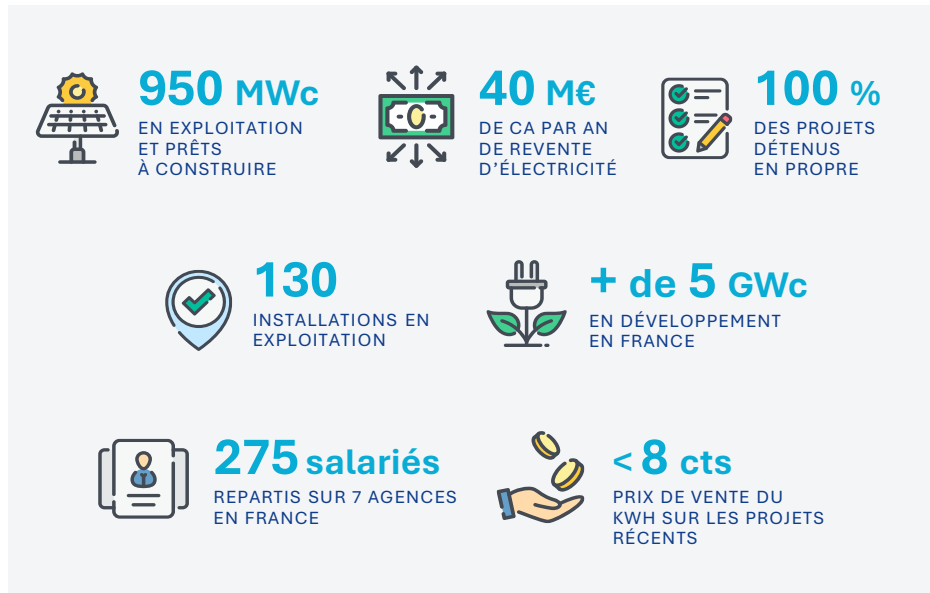
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



1

Présentation de Photosol

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque depuis 2008



● Nos agences en régions

DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes les autorisations permettant la construction des centrales

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

FINANCEMENT

Négociation de crédits bancaires et levées de fonds auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels

PHOTOSOL INVEST 2

INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et négociation auprès de fournisseurs et réalisation de la construction

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des centrales du groupe Photosol

PHOTOM SERVICES
Exploitation et Maintenance

Une définition officielle de l'agrivoltaïsme

- ♦ La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques
 - ♦ **projet qui allie production agricole et production énergétique**
 - ♦ **la production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
 - ♦ L'installation doit être **réversible**
 - ♦ L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du
potentiel et de l'impact
agronomiques



L'adaptation au
changement
climatique



La protection
contre les aléas



L'amélioration
du bien-être animal

Etudes sur les synergies entre parc agrivoltaïque et élevage ovin



Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize-JPEE et à Marmanhac-Photosol, 2020/22

- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
- ✓ Pic de printemps lissé
- ✓ Effet protection en période sécheresse
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne

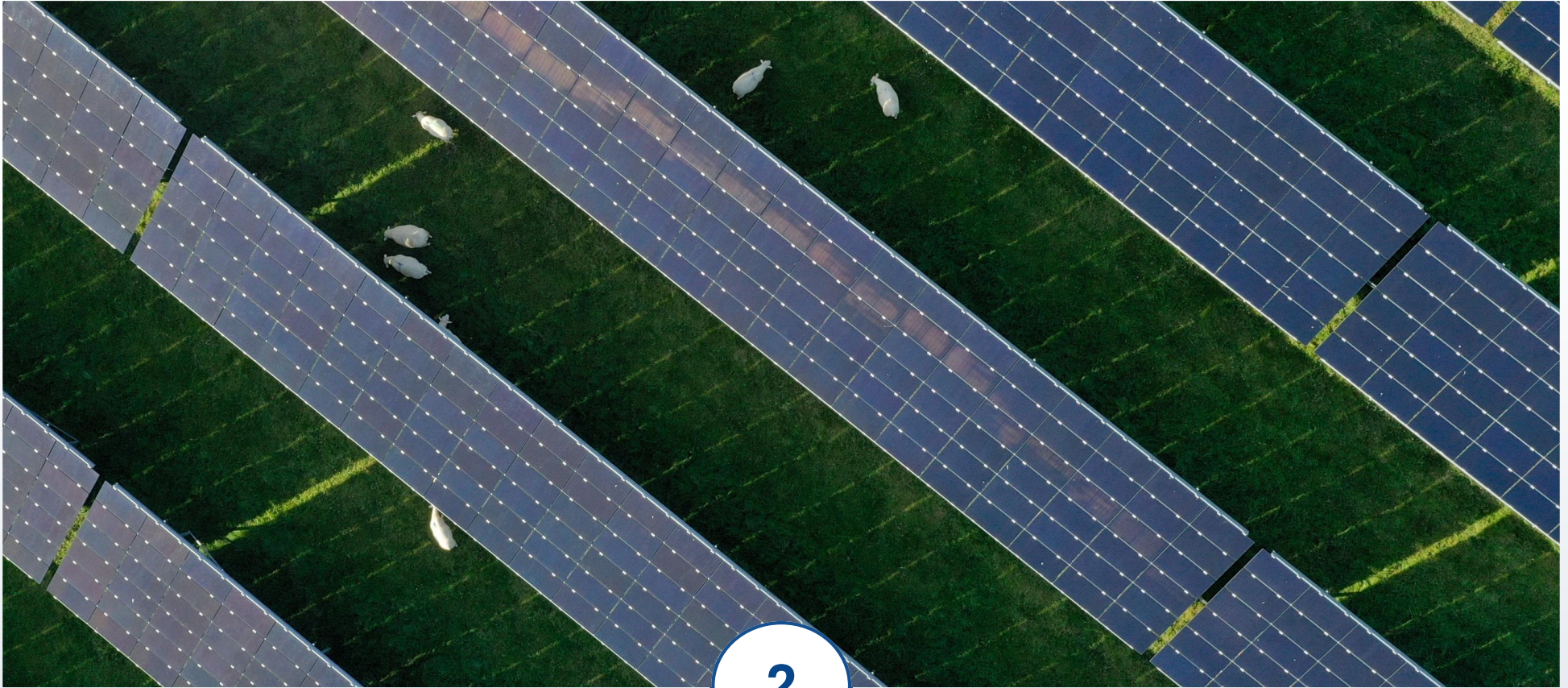


Poids des agneaux sous les panneaux

centrale de Verneuil (58) - Photosol, 2021 et 2023

- ✓ 2021 (année humide) : + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sur la centrale
- ✓ 2023 (année sèche) + 5 kg
- ✓ GMQ stable sur parc agriPV : +200 g/j





2

Le projet de Saint-Evrout-de-Montfort

Projet agrivoltaïque de Saint-Evroult-de-Montfort



EPCI : **Vallées d'Auge et du Merlerault**



Surface d'étude : **8 ha**

Surface clôturée du projet final : **6,6 ha**



Nature : **Terrain agricole déclaré à la PAC (Culture : triticales, blé tendre d'hiver, colza d'hiver)**

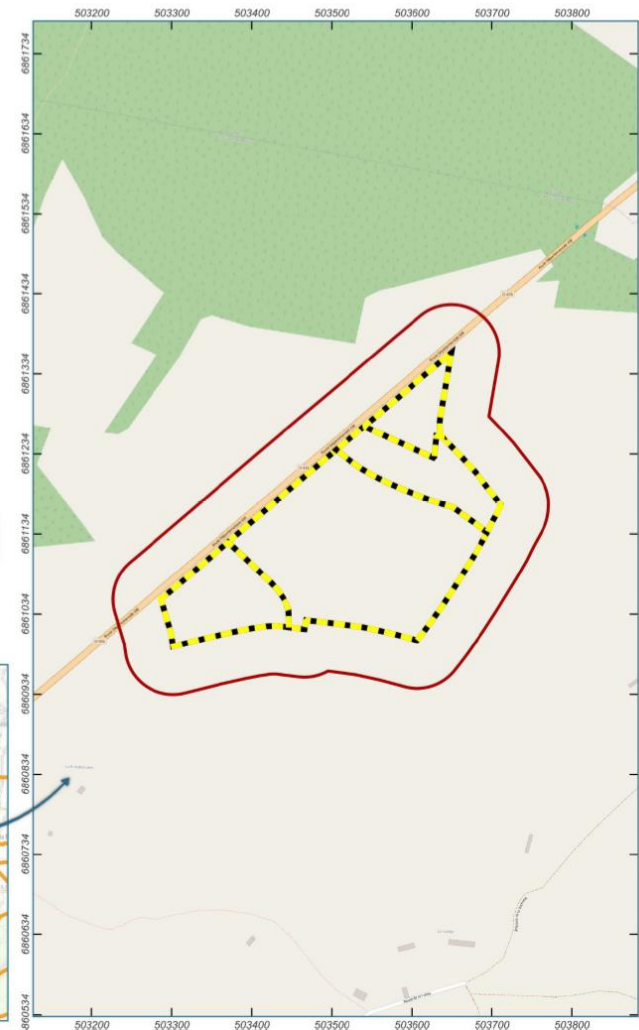
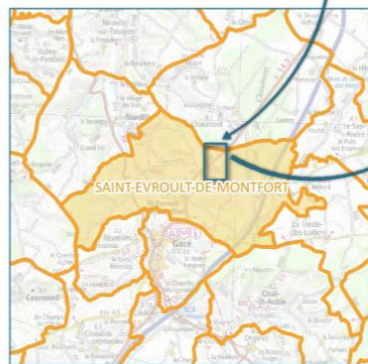


Puissance estimée du projet : **4,2 MWc**



Avancement du projet :

- ✓ **Inventaires écologiques : Terminés**
- ✓ **Objectif dépôt du PC : juillet 2025**
- ✓ **Instruction du PC : 2025 – 2027**

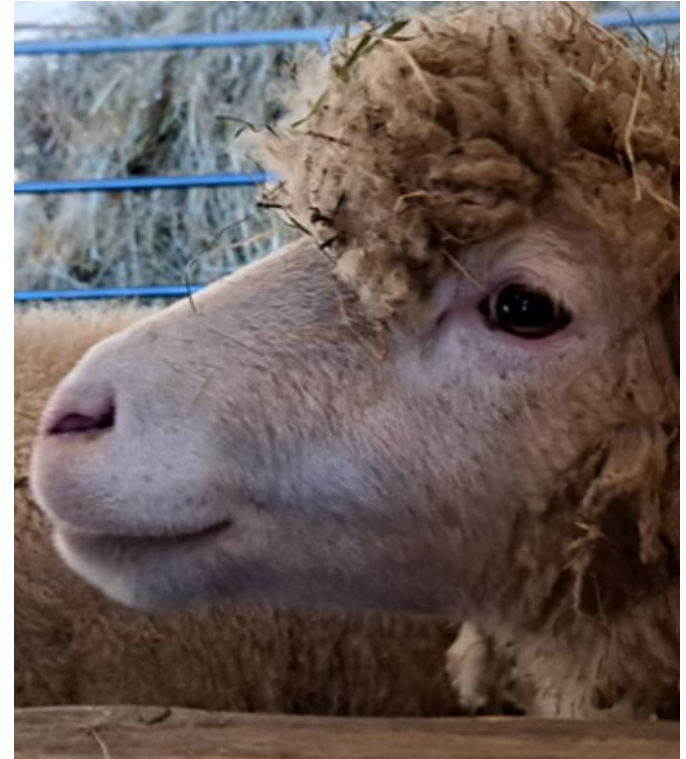


Localisation de la zone d'étude du projet



Présentation de l'exploitation de Jonathan Richard

- Exploitant : **M. Jonathan RICHARD**, installé depuis 2004
- Surface de l'exploitation : **170 ha (120 ha en herbe)**
- Cheptel ovin : **440 têtes**, race île de France et Suffolk
- Spécificités :
 - **Valorisation** : groupement de producteurs
 - **Cahier des charges Carrefour, Intermarché et Label Rouge**
 - **Pâturage**, système extensif et valorisation de l'herbe
- Bénéfices du projet agrivoltaïque :
 - **Amélioration du bien-être animal**
 - **Adaptation au changement climatique**
 - **Amélioration de son autonomie fourragère**
 - **Soutien aux investissements (Tunnel ovin, clôture, abreuvoir, ...)**
 - **Embauche d'un apprenti pour améliorer le confort de travail**
 - **Augmentation progressive du cheptel pour atteindre 500 animaux**



Intégration du projet dans le système d'exploitation

Cheptel et conduite :

440 brebis : 250 Île-de-France, 190 Suffolk

Conduite à l'herbe, sauf en période d'agnelage :

1er lot : mise en bâtiment de novembre à janvier (3 mois)

2e lot : mise en bâtiment en février (1 mois)

3e lot : mise en bâtiment le soir en mai (la nuit)

Autonomie et aménagement :

Autonomie céréalière : 15 % de la production utilisée (5 ha de triticales, 2 ha de maïs), le reste est vendu

Sur la parcelle du projet : Installation de brebis et agneaux, broyage des refus

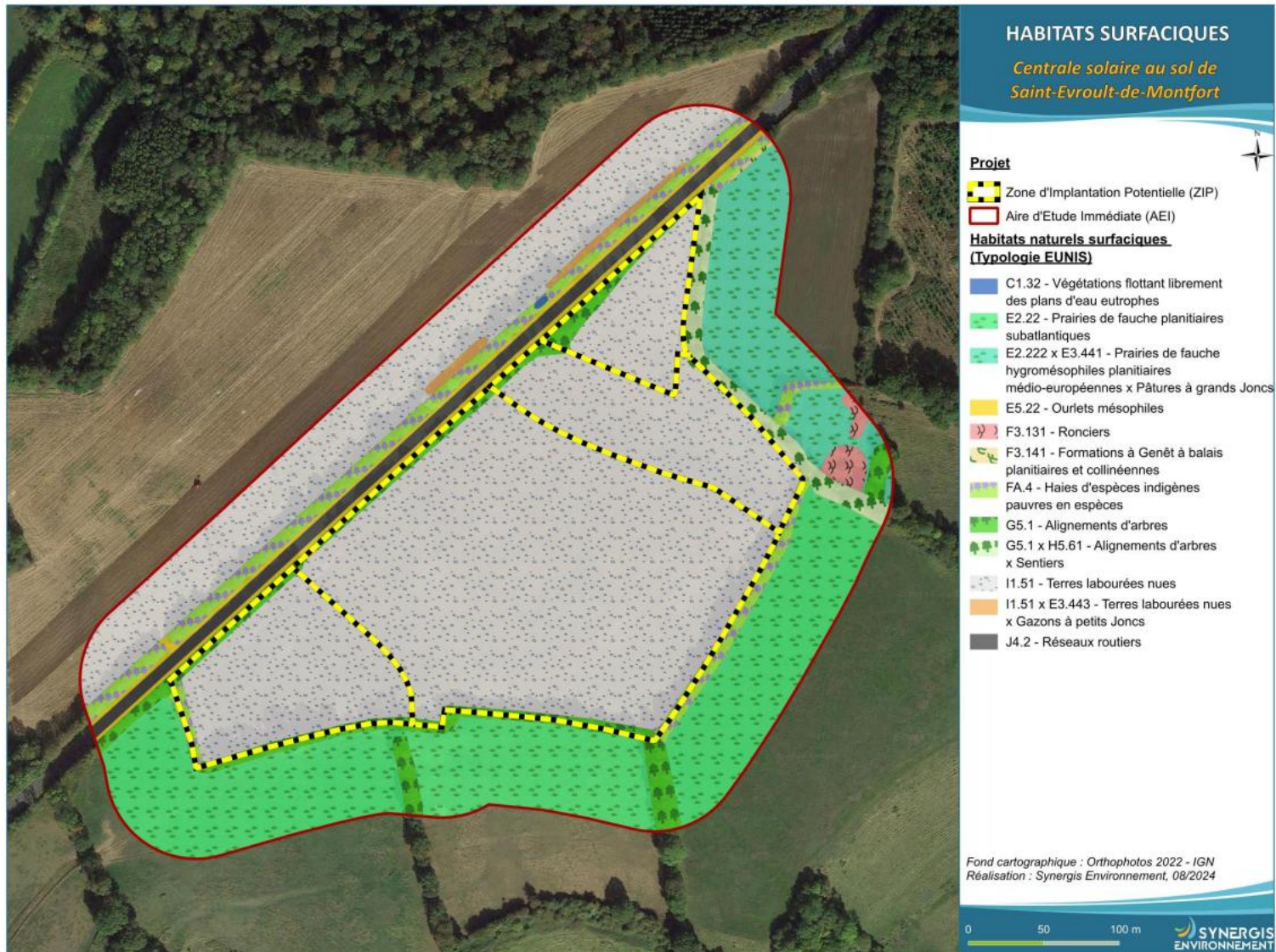
Commercialisation :

Vente via Natup → abattoirs du Châtaignier (Vendée) ou de Vitré

Produits sous Label Rouge, cahier des charges Carrefour et Intermarché

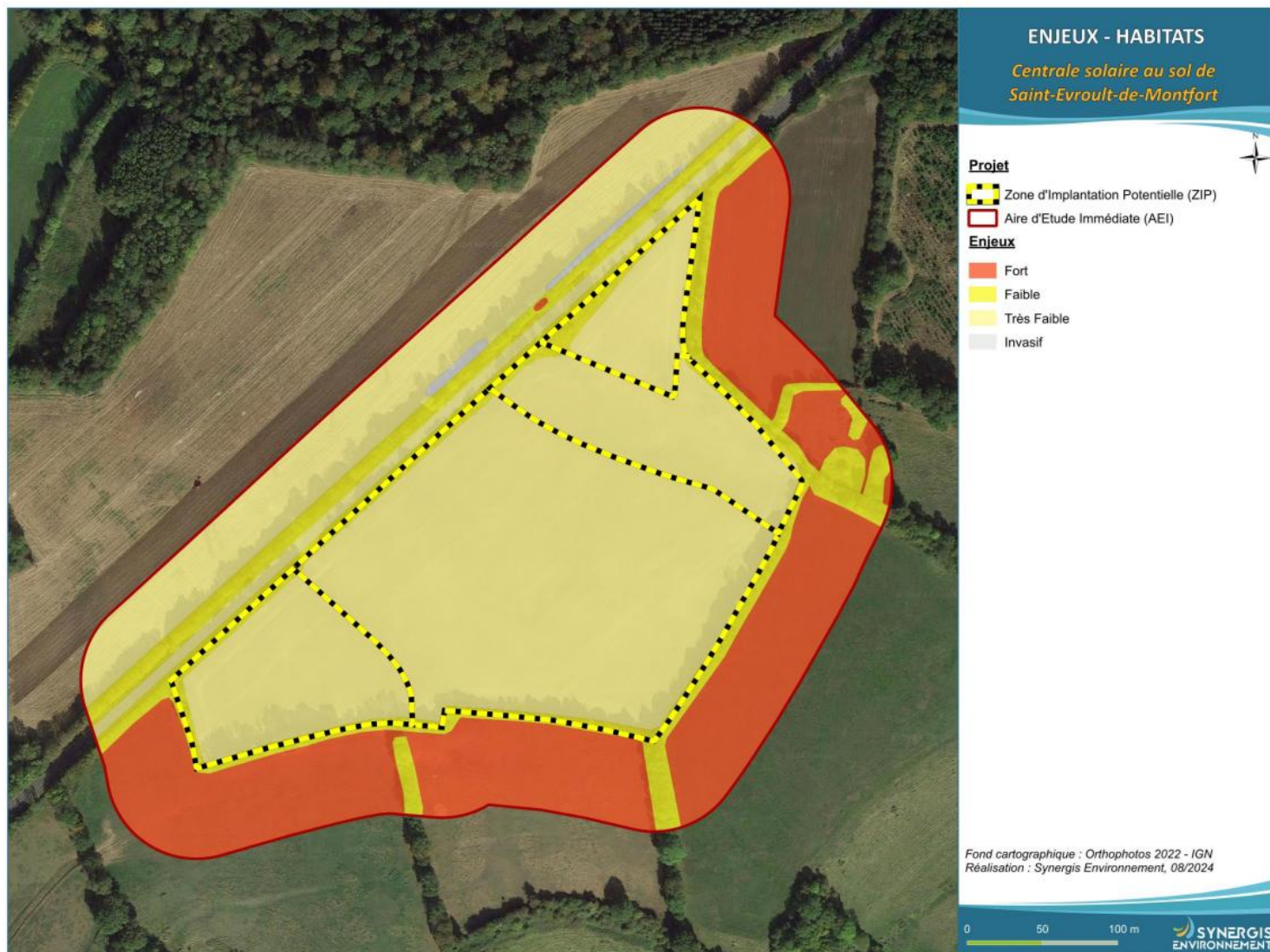
Laine Vendue à un marchand de la Manche : Prix : 0,15 €/kg

Habitats de la zone d'étude



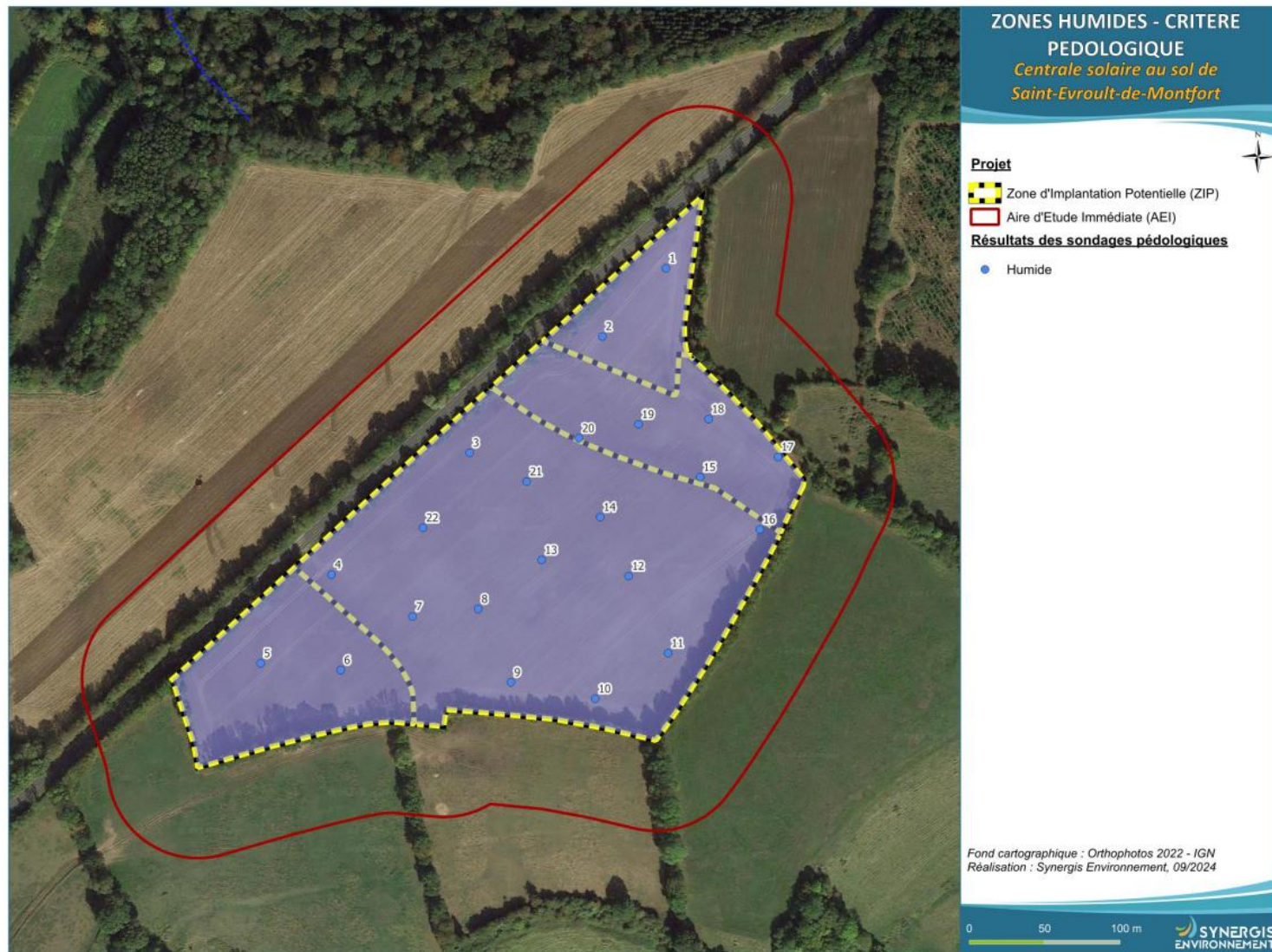
Le site est caractérisé principalement par des terres labourées nues

Enjeux liés aux habitats de la zone d'étude



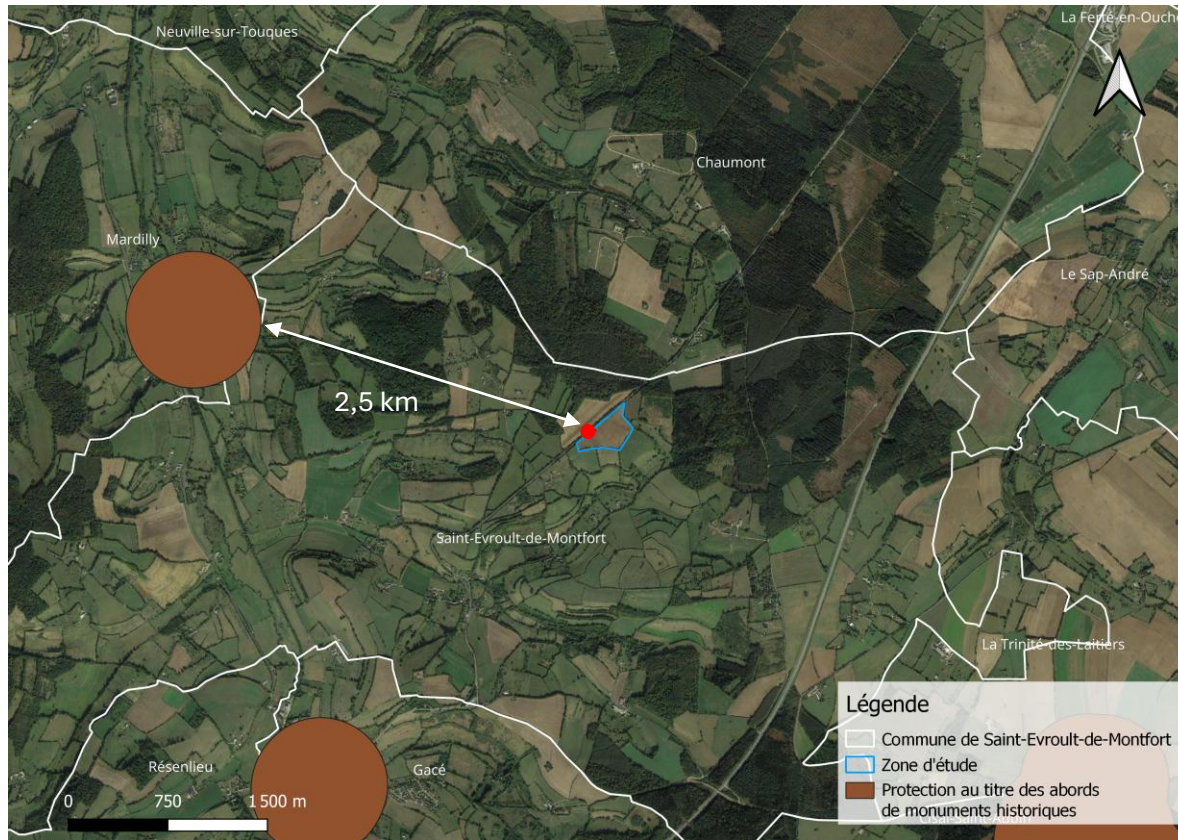
Les enjeux liés aux habitats présents sur le site sont faibles au sein de la zone d'implantation

Localisation des zones humides



Des zones humides ont été identifiées sur critère pédologiques. Absence totale de zone humide sur critère floristique et habitat.

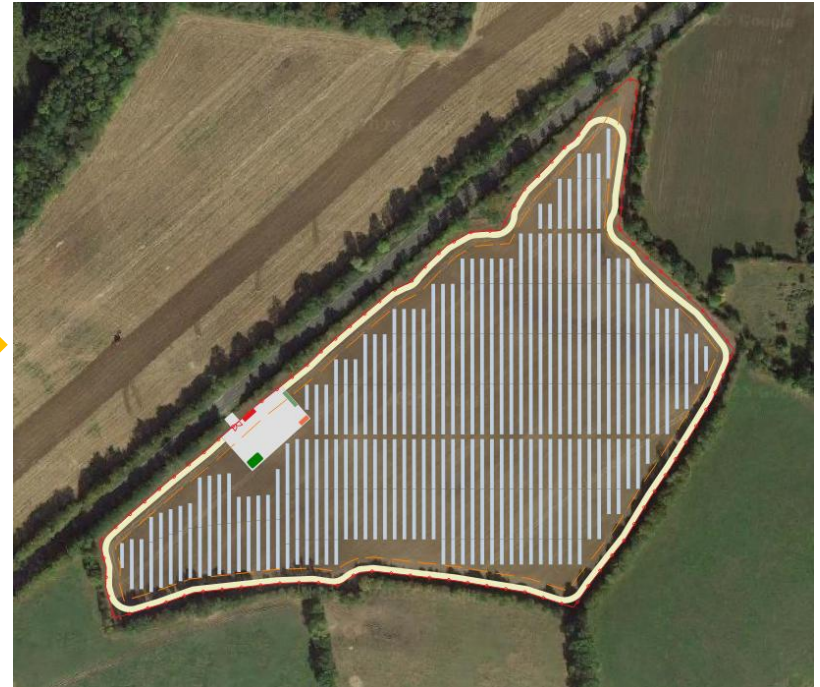
Identification des enjeux paysagers



Entrée du site depuis la D 438

Le site se trouve à une distance importante des monuments historiques classés les plus proches. Les haies paysagères déjà existantes seront maintenues et renforcées afin de favoriser l'intégration paysagère du projet.

Principales évolutions du projet



- Surface clôturée : **environ 6,6 ha**
- Puissance : **6,3 MWc**
- Production électrique : **7 GWh/an**
- Taux de couverture : **51 %**
- Technologie : **fixe**

- Surface clôturée : **environ 6,6 ha**
- Puissance : **4,2 MWc**
- Production électrique : **5,5 GWh/an**
- Taux de couverture : **38 %**
- Technologie : **Tracker**

Plan de masse actuel de Saint-Evrout-de-Montfort

Caractéristiques du parc agrivoltaïque

SURFACE CLÔTURÉE
6,5 ha

PUISSANCE
4,2 MWc

PRODUCTION ANNUELLE
5,5 GWh

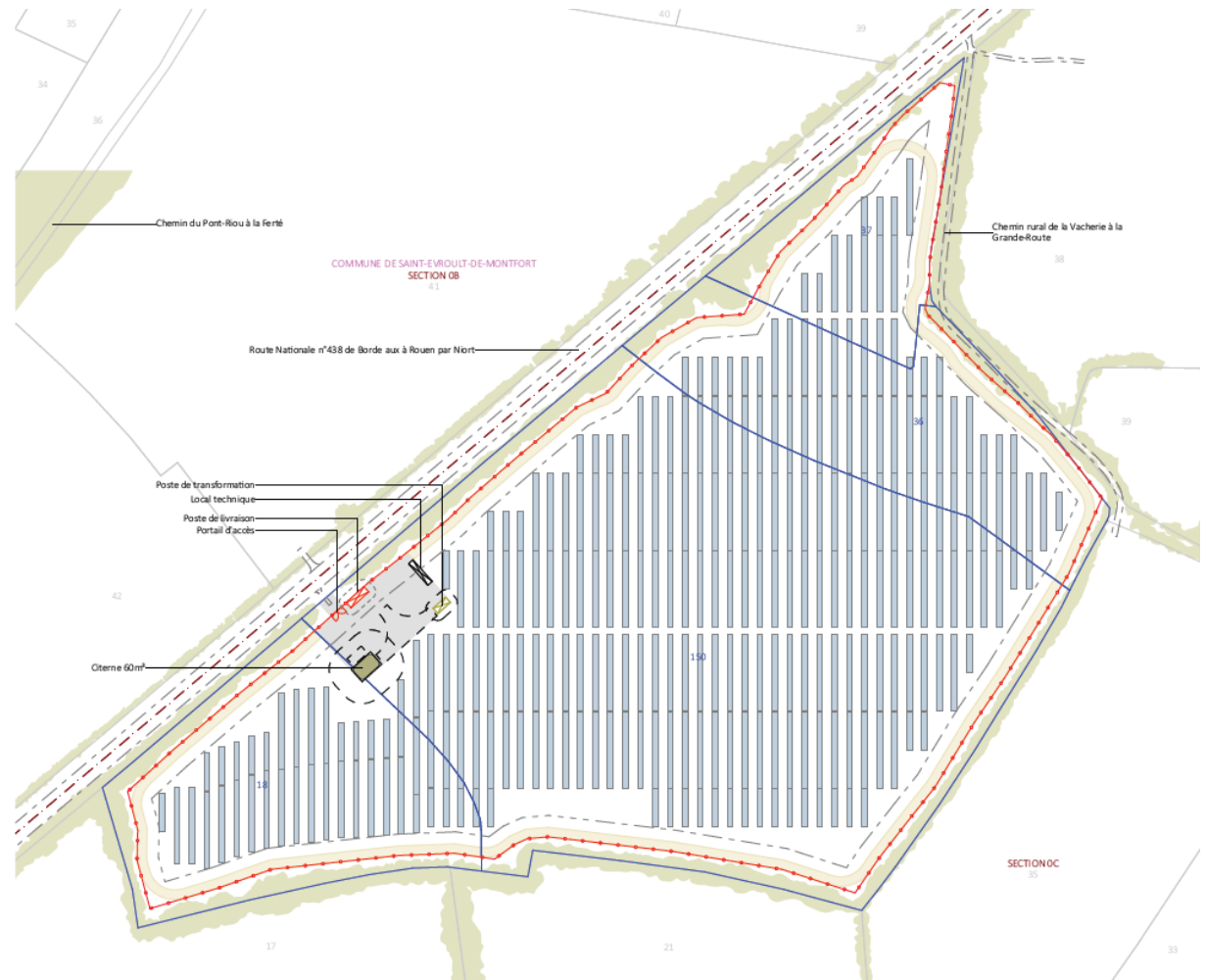
**ESPACE INTER-
RANGÉES**
6,3 m

INCLINAISON
+/- 50°

TYPE DE MODULE
645 Wc

TECHNOLOGIE
Tables tracker – 1V14
et 1V28
en monopieux

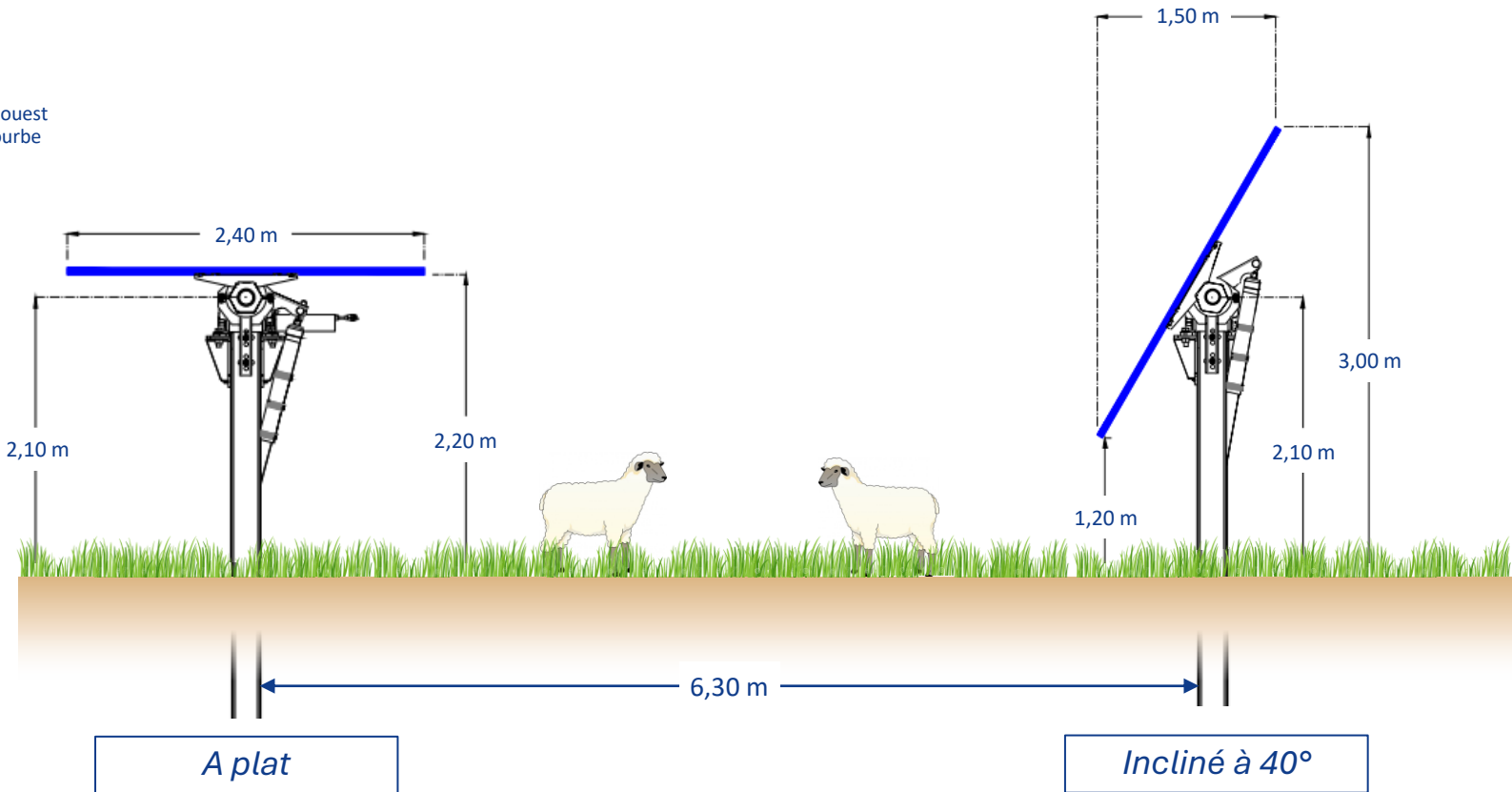
**TAUX DE
COUVERTURE :**
38 %



Structures du projet agrivoltaïque



Orientation est-ouest
pour suivre la courbe
du soleil



1

Espaces inter-pieux **de 6,3 m** (inter rang : 3,9 m) afin de limiter les contraintes pour le travail de l'exploitant

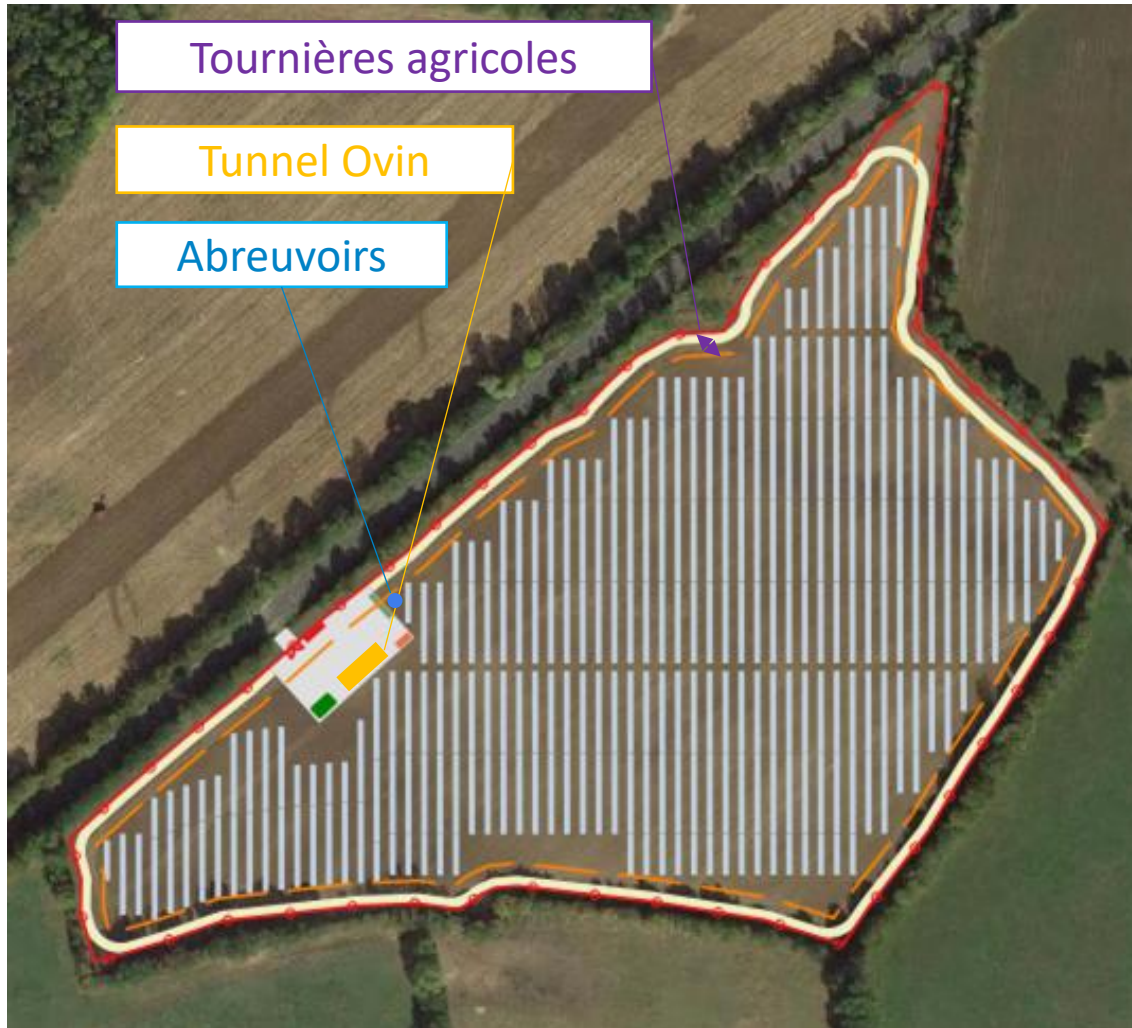
2

Structure mono-pieux assurant une **faible artificialisation** du sol et limitant les contraintes en permettant le passage sous les panneaux par rapport à une structure en bi-pieux

3

Point bas adapté pour permettre la libre circulation des ovins à env. **1,2 m**

Intégration du projet dans le système d'exploitation



Matériel	Coût
Tunnel Ovin (8m x 16m)	5000 €
Parc de contention mobile	12 500 €
Clôtures (1300 m)	2600 €
Abreuvoirs (2)	400 €

Etude agropédologique



RPG 2022 : triticales



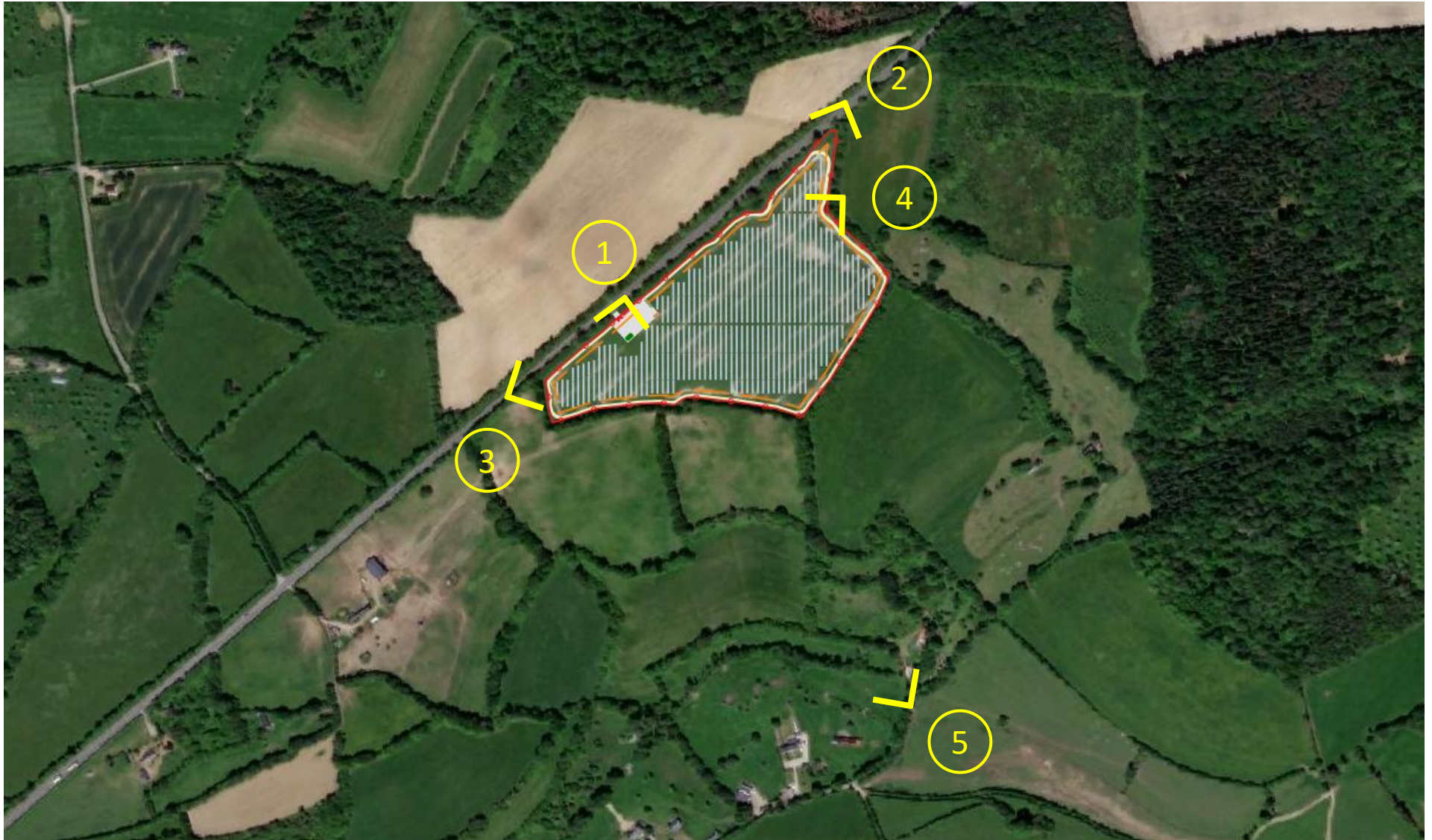
RPG 2023 : avoine d'hiver

Classe	Définition	Points	Commentaires
1	Potentiel médiocre	0 à 29	Dans le contexte technico-économique actuel, la raison dicte d'y limiter les investissements
2	Potentiel très faible	30 à 39	
3	Potentiel faible	40 à 49	Sols aux potentialités réduites ; les facteurs défavorables ont une action prépondérante, et les opérations d'amélioration pourront exiger des investissements coûteux, si toutefois elles sont réalisables techniquement
4	Potentiel moyen	50 à 59	
5	Potentiel satisfaisant	60 à 69	L'éventail des cultures peut être restreint par quelques facteurs limitants ; il est possible de lever certains d'entre eux (excès d'eau, réserves en eau insuffisantes), d'autres sont immuables (texture, profil assez superficiel...)
6	Bon potentiel	70 à 79	
7	Très bon potentiel	80 à 89	Convenant à la majorité des cultures : aucun facteur limitant drastique ne vient perturber la croissance des végétaux au niveau du sol. Cependant, le climat, la topographie ou éventuellement le système cultural, peuvent interdire telle ou telle culture
8	Potentiel fort	90 à 100	

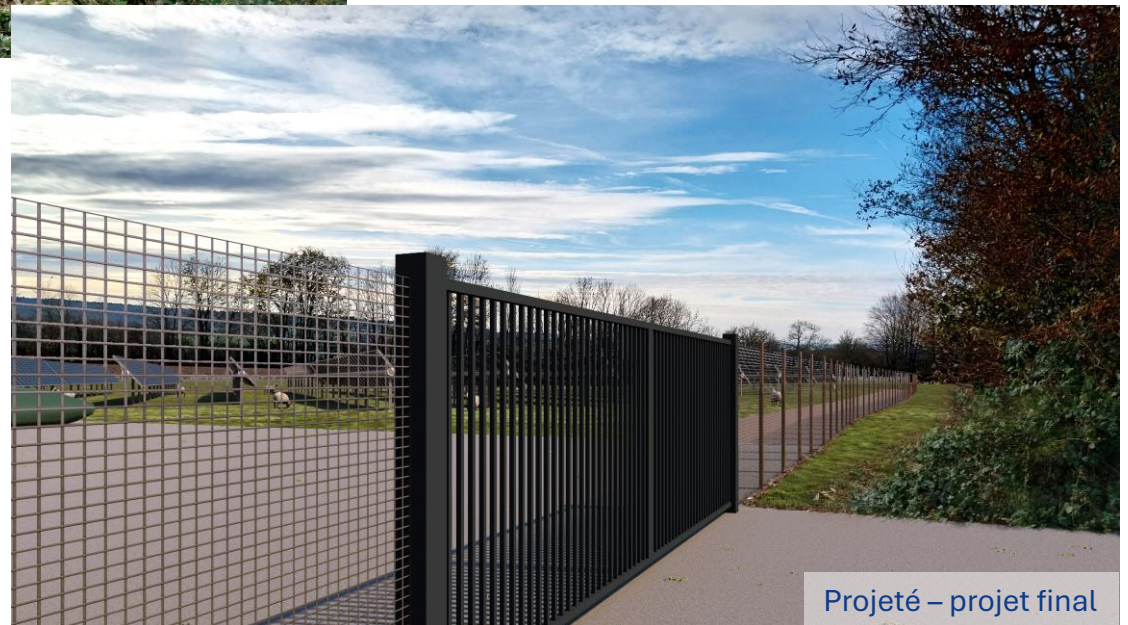
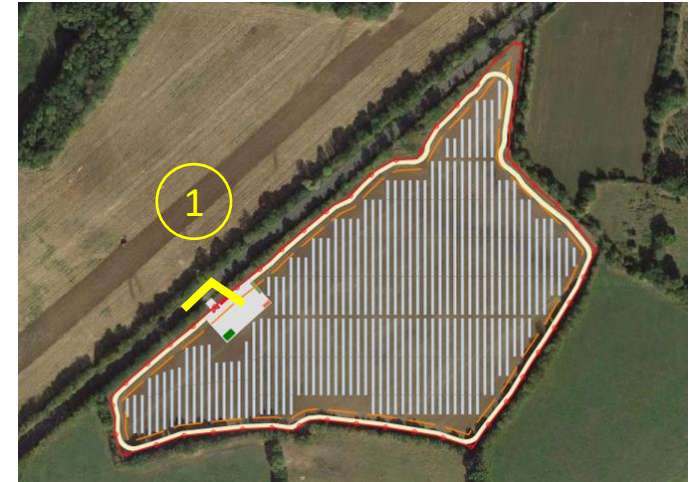
Les cultures implantées seront exposées à des risques hydriques (stress et engorgement), à une carence en phosphore nécessitant des coûts importants de correction, ainsi qu'à des blocages potentiels du sol liés à un excès de matières organiques et à une forte saturation du complexe.

Pour la zone 1, il faudrait donc privilégier l'implantation de prairies afin de ne pas trop impacter le bilan économique.

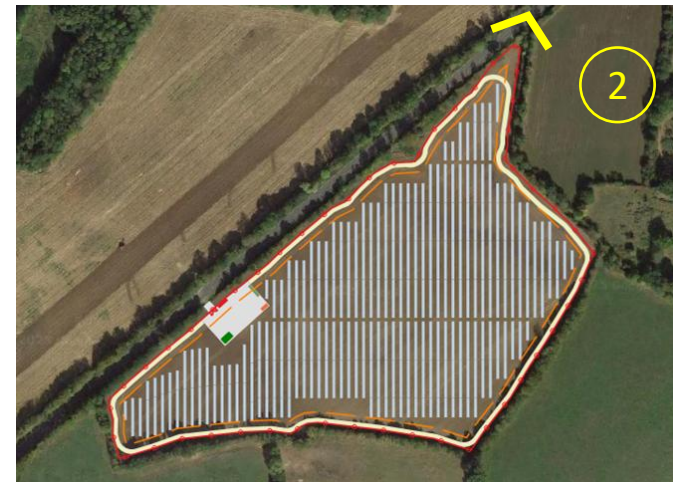
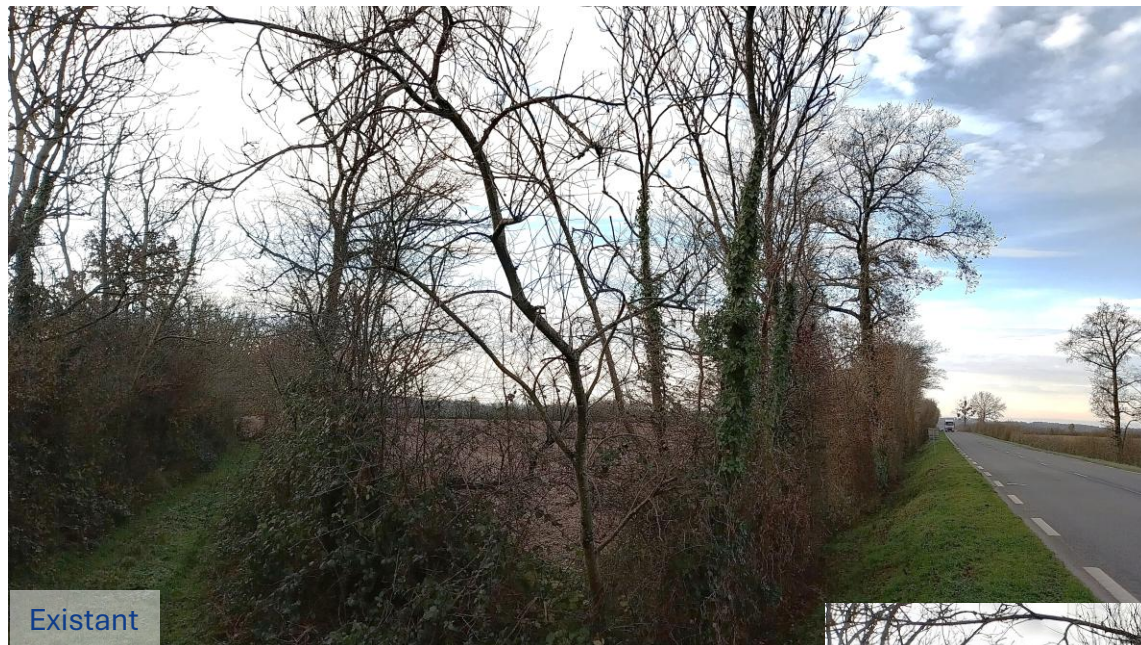
Emplacement des photomontages



Vue depuis l'entrée du site sur la D438



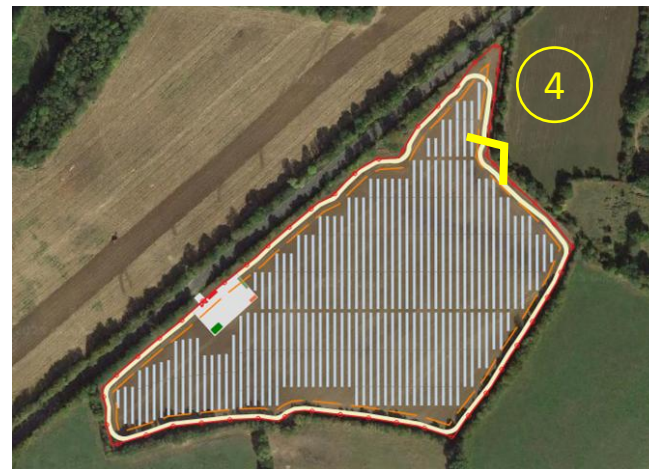
Vue depuis le nord du site sur la D438



Vue depuis le sud du site sur la D438



Vue depuis le sentier à l'est du site



Vue depuis le chemin La Vallée au sud du site



Le raccordement envisagé pour le projet de Saint-Evrout-de-Montfort



Raccordement au poste source :

Gacé à 5,4 km

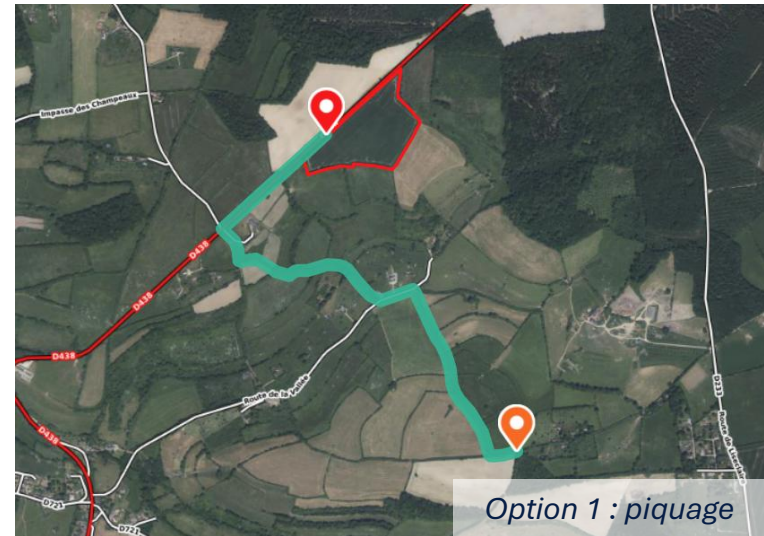
Disponibilité : **14,9 MW** (28/05/25)



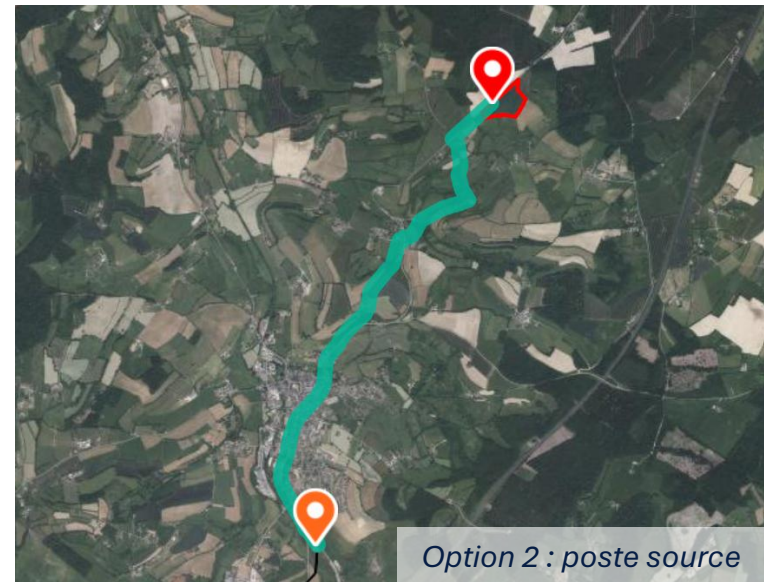
Distance en piquage sur la ligne HTA
disponible la plus proche : **~ 2,2 Km**



Puissance d'injection prévue :
environ 3,1 MVA



Option 1 : piquage



Option 2 : poste source

Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **18 000 €/an***



Production estimée du parc: **5,5GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 2 500 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
2 700 tCO2/an

RÉPARTITION DES TAXES IFR, CET ET TAXE
FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES
pour une puissance installée de **4,2 MWc***

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10 400 €/an

COMMUNE

4 200 €/an

DÉPARTEMENT

3 400€/an

* Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

Planning prévisionnel du projet de St Evroult



Avril 2023 : Signature promesse de bail,



Septembre 2023 – septembre 2024 : Réalisation des inventaires faune – flore,



Septembre 2024 – juin 2025 : Préparation du dossier de permis de construire (EIE, étude préalable agricole, co-conception du projet agricole et dossier architectural) – concertation avec les acteurs du territoire

T2/T3 2025 : Dépôt du permis de construire,



T2 2027 : date prévisionnelle d'obtention du permis de construire,

T2 2028 : Obtention du tarif d'achat,



T1 2029 : Préparation du chantier et signature du bail,



T2 2029 : Démarrage de la construction,



T3 2030 : Mise en service du parc agrivoltaïque

En synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole.**



Un **projet agricole** permettant de pérenniser l'exploitation de M. Richard



Des **retombées économiques pour la commune de Saint-Evrout-de-Montfort, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet



4,2 MWc installés, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 2 500 personnes**



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique.**



Nous vous remercions pour votre attention

Juliette LADEVE

*Cheffe de projets
développement*

Martin DESJONQUERES

*Cheffe de projets
agricole*

Grégoire SHENBERG

*Responsable actions
concertation*

Adresse contact : concertation-projets@photosol.fr